



ACCUEIL DE LA MAIRIE

Tél : 02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18

accueil@mairie-saintdivy.fr

Site internet : www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage
à l'entrée de la mairie

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h et

Samedi de 9h à 11h30 (sauf l'été)

*A titre exceptionnel, durant les vacances de Noël
(du 26/12 au 6/01/18), l'accueil de la mairie sera
ouvert seulement les matins du lundi au samedi.*

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

le samedi 23 décembre 2017

Annonces à déposer en Mairie
pour le lundi 11 décembre

En fonction de l'espace disponible, la mairie se
réserve le droit de réduire la longueur des articles

PERMANENCE DES ELUS

Maire

Michel CORRE
Lundi 10h - 12h
Mercredi 14h - 15h

Adjoints au Maire

Alain KERNEIS
Voirie
Samedi 10h - 11h30

Maryse DUBET
Ecole - Travaux-
Bâtiments
Mardi 10h - 12h

Alain LEGROS
Action sociale
Jeudi 10h - 12h

Réunion du bureau municipal le lundi soir

ETAT CIVIL

Naissance

- Sacha CORCUFF, 11bis rue des Myosotis,
le 4 novembre

Décès

- Hélène LE HIR, Maison de retraite, 84 ans
- Marie-Thérèse PICHON, 8 rue des Alouettes,
80 ans

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

Sous la présidence de Michel CORRE, Maire, le Conseil s'est réuni le jeudi 12 octobre avec 12 conseillers et 3 représentés.

Mr le Maire informe l'assemblée que les marchés de travaux pour l'extension de l'école Jean de la Fontaine ont été signés cet été pour un total de 762 524.35 € HT pour un estimatif annoncé de 701 000 € HT.

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant HT
01	Démolition / désamiantage	ARTS ET GREEMENTS	15 998,00 €
02	Terrassement / VRD / Aménagements extérieurs	CHOPIN	124 146,05 €
03	Gros œuvre	LAGADEC	173 527,95 €
04	Charpente bois / métal	L'HOSTIS	57 963,66 €
05	Etanchéité-couverture- bardage	SOPREMA	71 348,30 €
06	Menuiseries extérieures alu / serrurerie	CLAIRALU	78 500,00 €
07	Menuiseries intérieures	BATIOISE	25 500,00 €
08	Cloisons / doublages / plafonds plâtre	CHARLES LAPOUS	30 074,05 €
09	Plafonds suspendus	LE GALL PLAFONDS	11 900,00 €
10	Revêtement de sols/faïence	SALAUN SA	28 990,00 €
11	Peinture	ML DECORS	22 762,02 €
12	Chauffage gaz/ ventilation / plomberie sanitaire	KERJEAN	79 374,25 €
13	Electricité / courants faibles	LAUTECH	42 290,07 €

Le Maire présente aussi différents rapports :

- Rapport d'activité du CNFPT
- Rapport sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) de l'Eau par le SPERNEL,
- Bilan du RASED

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, pour les emprunts suivants :

- 430 000 € sur 15 ans auprès du CMB pour les travaux,
- 168 000 € sur 2 ans auprès de la Banque Postale pour l'emprunt TVA

Une convention de maîtrise d'œuvre sera passée avec le SDEF pour la création et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les préaux de l'École Jean de la fontaine, et également pour modification de l'éclairage public rue Louis Pasteur, le conseil vote, à l'unanimité les différentes conventions.

Le Conseil Municipal :

- o attribue les marchés d'assurance pour la période 2018 à 2021 :
 - LOT 1 = DOMMAGES AUX BIENS et RISQUES ANNEXES = SMACL
 - LOT 2 = RESPONSABILITE CIVILE et Risques annexes = SMACL
 - LOT 3 = FLOTTE AUTOMOBILE et RISQUES ANNEXES = GROUPAMA
 - LOT 4 = PROTECTION JURIDIQUE = SMACL
 - LOT 5 = RISQUES TATUTAIREs pour le personnel = GROUPAMA
- o autorise la commune à prendre le contrat proposé par CONSULTASUR pour une assistance renforcée

Pour les travaux de l'École, l'assurance Dommages Ouvrages est attribuée à GROUPAMA pour un montant de 6 982 € TTC

Pour le personnel, le Maire rappelle que depuis le 1^{er} septembre, un contrat aidé en scolaire pour 20 h, avec un tutorat indemnisé pour 40 €/mensuel.

Les frais de formation et de déplacement à cette occasion pour le CAE seront pris en charge par la collectivité.

URBANISME

Demande de Déclaration Préalable

- *Abri de jardin et ouverture d'un vélux*
Alexis VOURCH – 18 rue Aber Benoît

Accords de Déclaration Préalable

- *Carport*
Jean-François PRIGENT – 14 rue Versant Sud
- *Remplacement d'une haie par un grillage*
René DALIDEC - 4 rue Victor Hugo
- *Mur, clôture et portail*
SCIAL, représenté par M. GAC, ZA de Penhoat
- *Pose d'un volet roulant sur fenêtre de toit*
Louis TEURROC – 9 rue Théodore Botrel

Accords de Permis de Construire

- *Maison + garage*
Charlotte ROUDAUT - 2 rue des Hirondelles
- *Construction de 7 maisons groupées*
ARMORIQUE HABITAT
1 à 15 rue des Fauvettes
- *Maison avec clôture*
Véronique FLOCH – 4 rue des Fauvettes
- *Maisons :*
DECOUDU/GAC - 10 rue des Hirondelles
BELBEOC'H/GATINEL - 1 rue des Hirondelles
Franck PASINI – 4 rue des Hirondelles
Yannick SALIOU – 6 rue des Fauvettes



VIE LOCALE

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en décembre 2001

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

Pour contacter le Centre du Service National de Brest : ☎ 02.98.37.75.58

ALSH DES VACANCES DE NOEL

Le Centre de loisirs ouvrira ses portes du **26 décembre au 5 janvier** à la journée ou à la demi-journée. Il accepte les enfants de 3 à 12 ans. Vous pouvez y inscrire, dès maintenant, vos enfants.

Informations et Inscriptions

Permanences du bureau :

Mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 9h30 et de 17h à 18h30 ou hors vacances scolaires les mardis, vendredis de 10h à 12h/13h30 à 14h45

En cas d'absence de votre (vos) enfant(s), merci de bien vouloir informer le centre de loisirs 48 h à l'avance (sauf cas particuliers).

Pour tous renseignements, contacter Catherine MAREC par courriel saint-divy@epal.asso.fr

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- o attribue comme les autres années, le tarif de 30 € de l'heure pour l'école de danse de Mme HABASQUE,
- o autorise la commune à percevoir la RODP (redevance occupation du domaine public) pour le gaz d'un montant de 462 € en 2017, et accorde la décision modificative budgétaire proposée pour 7 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement.
- o approuve les transferts de compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » au 1er janvier 2018 à la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas.
- o se prononce pour les décisions de la CLECT concernant le transfert de charges nul concernant la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »

QUESTIONS DIVERSES

Le car de l'entrepôt de l'Elorn, garé sur la route de Pen Mézen, gêne la circulation, serait même dangereux, car pas de visibilité.

INFORMATION

Les VŒUX du Maire sont prévus le **Vendredi 5 janvier 2018** à 19 h à la Salle Socio-culturelle au Valy Lédan.



INFOS DU MOIS

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE POLITIQUE

Il est rappelé aux électrices et électeurs qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de penser à s'inscrire **avant le 31 décembre 2017**.

Se présenter en Mairie muni de justificatifs d'état-civil et de domicile.

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.04.12	Salade 3 dés/Agneau-Semoule/Fromage/Crème dessert au chocolat
M.05.12	Salade normande/Grignottines de porc-Légumes façon tajine/Fruit
J.07.12	Pizza au fromage/Dos colin-Purée potiron/Yaourt sucré/Cocktail fruits
V.08.12	Cèleri à la crème/Gratin de pommes de terre aux dés de volaille/Fruit
L.11.12	Betteraves vinaigrette/Cassoulet/Yaourt/Biscuits
M.12.12	Crêpe jambon fromage/Filet poisson-Ratatouille/Mousse chocolat
J.14.12	Potage campagnard/Boulette de soja-Rizotto/Gouda/Fruit
V.15.12	Salade paysanne/Nugget's de volaille-Epinards à la crème/Gélifié vanille
L.18.12	Carottes râpées/Rôti de porc-Petits pois/Fromage/Riz au lait
M.19.12	Salade de lardons aux croutons/Burger bœuf-Lentilles/Fruit
J.21.12	Mousse canard/Poulet-Pommes pins/Muffin/Clémentine/Sujet chocolat
V.22.12	Taboulé/Poissonnette-Julienne de légumes/Fruit

PASSAGE DU DERATISEUR

Le dératiseur sera présent sur la commune à partir du **lundi 4 décembre**. Les particuliers désirant son passage peuvent s'inscrire en mairie **jusqu'au vendredi 8 décembre 2017**.

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

La prochaine **permanence** du Relais se déroulera le **jeudi 14 décembre** au local cantine/garderie municipale de 9h à 12h.

Pas de permanence durant les vacances scolaires.

CONTACTS du Relais Parents Assistants Maternels : ☎ 02.98.43.63.97
rpam.interco@donbosco.asso.fr

LES AMIS DE LA LECTURE

La Bibliothèque Municipale est ouverte le

mercredi	de	10h30 à 11h30
	et de	17h30 à 18h30
jeudi	de	17h30 à 18h30
samedi	de	10h30 à 12h00

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50

Horaires d'hiver

du 1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018

du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

REMORQUE COMMUNALE

Pour les déchets de jardin seulement, du vendredi 17h au lundi 8h30

Du 01.12 au 04.12	Kerhuel
Du 08.12 au 11.12	Lésivy
Du 15.12 au 18.12	Versant Sud
Du 22.12 au 26.12	Rue Louis Aragon



SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde

MEDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours.

CABINET MEDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

POTTIER Joëlle - SAUVANAUD Anne

LE CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

Infirmeries : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard

PERON-MIOSSEC Françoise

Pour vos soins au cabinet,

Nous assurons une permanence, **sans RDV** du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30.



INFOS UTILES

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BAS-LEON

Formation sur l'entretien des haies bocagères, le jeudi 7 décembre à Lesneven

Un bon entretien des haies garantit leur pérennité. Dans le cadre du programme Breizh Bocage, la Communauté Lesneven Côte des Légendes, en lien avec les collectivités voisines porteuses d'autres programmes Breizh bocage, organise une formation sur l'entretien des haies bocagères, le **jeudi 7 décembre** à Lesneven de 11h à 16h.

Cette formation gratuite est destinée aux exploitants agricoles et a pour but de se familiariser avec les techniques d'entretien des arbres et arbustes. Profitez-en ! Pour toute inscription soit par mail (bv@clcl.bzh) ou ☎ 02.98.21.02.70.

MSA D'ARMORIQUE

Le vaccin est la protection la plus sûre et la plus efficace contre la grippe Pour vous protéger et préserver vos proches, vaccinez-vous.

La MSA rembourse le vaccin pour les personnes de 65 ans et plus et les autres personnes à risque. Chaque année en France, plus de 2 millions de personnes sont touchées par la grippe.

En 2016, 14 400 décès ont été recensés. Cette année encore, la MSA, qui gère le régime d'assurance maladie de plus de 3 millions de personnes issues du secteur agricole, se mobilise et encourage ses adhérents à se protéger contre la grippe. Des conséquences différentes Même si personne n'est immunisé contre la grippe, les conséquences ne sont pas les mêmes pour tous. Des complications sévères (bronchites aiguës, difficultés respiratoires...) peuvent apparaître chez les personnes les plus fragiles. Pour eux, à savoir, les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque, la MSA prend en charge le vaccin.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet msa-armorique.fr ou parlez-en à votre médecin traitant.

LA CROIX-ROUGE DE LANDERNEAU

Recherche des bénévoles pour son activité de visites de courtoisies

Depuis octobre 2014, la Croix Rouge de Landerneau a lancé une nouvelle activité, à savoir des visites de courtoisies à destination des personnes âgées et/ou isolées. Notre objectif en lançant cette action était de contribuer à la lutte contre la solitude et l'isolement de personnes âgées et/ou isolées dans sa zone d'activité.

Comment nous rejoindre ?

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles dynamiques, vous pouvez venir nous rencontrer lors de nos permanences le 3^{ème} vendredi de chaque mois à 20h30, à notre local (Allée des Haras).

Vous pouvez également nous contacter au ☎ 06.75.52.23.27 ou par mail à sebastien.polard@croix-rouge.fr

ACHATS EN LIGNE POUR LES CADEAUX DE NOËL

L'année dernière, plus de 7 français sur 10, soit 32 millions d'entre eux, ont déclaré vouloir acheter leurs cadeaux sur internet (+2 millions par rapport à 2015). Pour la majorité des Français faisant leurs achats en ligne, la principale motivation est l'offre de prix attractifs mais aussi la possibilité d'éviter la foule dans les magasins.

Le e-commerce présente de nombreux avantages (gain de temps, prix parfois plus avantageux, etc.) mais il peut parfois cacher certains pièges.

Pour plus d'informations s'adresser à la MCE Maison de la Consommation et de l'Environnement - 48 boulevard Magenta - 35000 RENNES - 02.99.30.35.50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

CABINET PARAMEDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine
EVEN Aymeric – NISSARD Caroline
☎ 02.98.20.33.33 tous les jours
Urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey
☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE



PETITES ANNONCES

- **A vendre** à Kersaint Plabennec, **bois de chauffage**, 200 € la corde livrée
☎ 06.86.83.28.18
- **Vends pommes de terre** « Charlotte », 10 € les 25 kg ☎ 06.64.96.23.65

OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie) :

- Echarpe bordeaux avec pompons et un parapluie oubliés après le repas des aînés le 21 octobre
- Une montre pendentif

DIVERS

LES MOTARDS ROULENT POUR LE TELETHON

Samedi 9 décembre, grand rassemblement motard au profit de AFM Téléthon à la salle de Kerjézéquel à Lesneven.

A partir de 10 h, différentes animations sur site dont un mini salon ainsi qu'une initiation à la moto accessible à tous ceux qui n'ont pas le permis.

Restauration possible sur place.

Dons possibles par chèque ou espèces sur place. Ouvert à tout public.

14 h - Départ de la balade moto de 70 kms pour le tour de la côte des légendes.

Renseignements : g.tanne29@gmail.com - Facebook : TelethonMoto29

Organisé par la Fédération de l'Union Nationale des Combattants (UNC) du Finistère

un séjour pour le 16^{ème} pèlerinage-rencontre national des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (1953-1964), 39/45, Indochine, OPEX, veuves d'anciens combattants, veuves de guerre, victimes d'actes du terrorisme, se déroulera du **21 au 27 juin 2018** à Lourdes.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de la fédération au ☎ 02.98.05.60.21, unc29@unc29.fr ou le président de votre association locale.

BONUS ECOLOGIQUE DE 200 €

POUR LES VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE : BIENTOT LA FIN !

Vous avez acheté ou vous envisagez d'acheter un vélo à assistance électrique. Vous avez jusqu'au **31 janvier 2018** pour bénéficier d'une aide de l'État.

Le vélo doit :

- être neuf ;
- ne pas utiliser de batterie au plomb ;
- disposer d'une assistance électrique qui n'utilise pas de batterie au plomb ;
- être équipé d'un moteur électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt.

Attention, une fois acheté, si vous avez bénéficié d'une aide de l'Etat, vous ne pouvez pas vendre votre vélo électrique dans l'année suivant son acquisition.

À savoir : l'aide ne peut être accordée qu'une seule fois et ne peut pas être cumulée avec une autre aide de même nature consentie par une collectivité locale (une mairie par exemple).

Versement du bonus

Le montant de l'aide est fixé à 20 % du coût du vélo (TTC) sans pouvoir être supérieur à 200 €.

Pour en bénéficier, vous devez envoyer un dossier à l'Agence de services et de paiement (ASP) avec les documents suivants :

- un justificatif de domicile en France de moins de 3 mois,
- un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de la personne bénéficiaire,
- l'engagement par une attestation sur l'honneur, à ne pas revendre le véhicule pendant une durée d'un an à compter de la date de facturation du véhicule ; la preuve de la possession du vélo doit être fournie à toute demande de l'ASP,
- une copie de la facture d'achat du vélo mentionnant le nom et l'adresse du propriétaire, la désignation précise du vélo (notamment la marque et le numéro de série), la date de facturation.

Une fois complet, le dossier doit être envoyé par courrier au « service - Bonus écologique » de l'Agence de services et de paiement (ASP) - Direction régionale Bretagne - Forum de La Rocade - ZI Sud-Est - CS 17429 - 40, rue du Bignon - 35574 Chantepie cedex. ☎ 02 99 86 78 00 ou dr035@asp-public.fr



VIE ASSOCIATIVE

VIE PAROISSIALE

Messe du mois de décembre

Messe à Saint-Thonan, à 10h30, les 3 et 17 décembre.

- Le dimanche 3 décembre est une messe des familles
- La **veillée de Noël** du 24 décembre a lieu à 18h30 à la **salle polyvalente de SAINT-DIVY**

ANIMST'DIVY

Rectification de date du tournoi de volley inter-associations

Le tournoi aura lieu le **vendredi 1^{er} décembre** et non le samedi.

SAINT-DIVY fête Noël

le **vendredi 22 décembre** à la salle Valy Lédan à partir de 18h

Animation musicale pour les grands et les petits, buvette, vin chaud, crêpes, rencontre avec le père Noël !

Johanna la mascotte d'ANIMST'DIVY vous présentera la danse du comité !

Envie de faire du tri dans vos jouets qui s'entassent ? Envie de faire plaisir en cette fin d'année ? Venez avec un jouet à notre fête ! Des cartons seront à votre disposition afin de les déposer. Ils seront ainsi offerts au secours populaire. Noël c'est aussi ça : de l'entraide, de la solidarité et du bonheur dans les yeux des enfants ! merci pour eux !

Le FANCH RIDER TRAIL :

L'association FANCH RIDER TRAIL, toujours pleine d'ambition dans sa volonté d'apporter son soutien aux malades atteints de cette terrible maladie qu'est le cancer organise son premier TRAIL le 4 mars 2018 sur la commune de TREGARANTEC. Si vous aussi, vous voulez apporter votre soutien à notre cause, n'hésitez pas à participer à cette manifestation sur des parcours adaptés à chacun d'entre nous dans une ambiance familiale (marche / TRAIL). Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter notre page FACEBOOK.

L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos séjours entre le 23 décembre et le 4 janvier, rejoignez nos équipes d'animation !

40 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Pour plus de renseignement et postuler : www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier

Ou adresser un courrier (+ CV) :

Association Epal

10 rue Nicéphore Niepce BP40002

29801 Brest Cedex 09

☎ 09 98 41 84 09

L'ARCHE DE NOE

JOURNEES D'ADOPTION et DEMANDE DE DON

Prochaines Journées d'Adoption :

- **Samedi 18 novembre** à Point-Dog à Brest

- **Samedi 25 novembre** à Floricanne - Plougastel Daoulas

L'association étant reconnue d'intérêt général : Tous vos dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66% (dans les limites posées par l'état).

Pour participer à la cagnotte, merci de se connecter sur le site : <http://www.arche-de-noe-brest.fr/> ou d'envoyer vos dons à Association Arche de Noé 32 rue Alfred de Musset -29480 Guipavas

MARCHE AVEC NOUS

Marches du mois de DECEMBRE (départ à 14h du bourg)

le 03 : Plouédern

le 10 : Ploudaniel

le 17 : Landerneau



VIE DES ECOLES

ECOLE SAINTE MARIE

A la découverte des intelligences multiples



Durant 10 séances, les enfants des 2 classes de primaire ont pu découvrir les intelligences multiples. Au cours d'ateliers divers, ils ont pu jardiner, animer un groupe, travailler avec les mots et les chiffres, se découvrir des talents de musicien ou d'artiste... Ces ateliers étaient animés par les enseignantes sur les temps d'APC et chaque enfant a reçu en fin de

période une petite broche représentant le personnage illustrant son intelligence prédominante.

Cet outil sera par la suite utilisé en classe afin d'aider les enfants à se sentir mieux en classe et à apprendre dans les meilleures conditions.

Premier conseil des élèves

Au mois de novembre a eu lieu le premier conseil des élèves de l'année scolaire 2017/2018. Les représentants de classes et les enseignantes se sont retrouvés autour d'une table afin de mettre au point le règlement de la cour. Il a également été question de l'organisation de la journée sans cartable qui aura lieu le **vendredi 8 décembre**.



VIE LOCALE

REPAS DU CCAS



Le repas des aînés de la commune s'est tenu le samedi 21 octobre 2017 à midi à la salle du Vally Lédan en présence de 93 participants sur 165 invitations faites au plus de 70 ans. Le repas, servi par le traiteur Le Gléau, a été apprécié et s'est déroulé dans une bonne ambiance.

Félicitations à tous les chanteurs qui ont permis que la fête soit belle.

Parmi les invités, les deux doyens de l'assistance ont été mis à l'honneur, Yvonne QUINIOU (94 ans) et Joseph PORHEL (91 ans) ainsi que 6 nouveaux septuagénaires.





La maison de Rosarfeunteun

2ème partie : De la fin du XIXe siècle à nos jours

Comme le précisait la 1^{ère} partie, en 1864 la maison de Rosarfeunteun devient presbytère. Le recteur y habite avec la *karabassen* (bonne de presbytère) et un domestique chargé des travaux manuels. Le recteur est Paul Postec en 1863, Jacques Cantinat en 1871, François Herry en 1906. Aucun événement majeur ne s'y déroule jusqu'au début du XX^e siècle.

A partir de 1901, une série de lois institue la séparation de l'Église et de l'État dans un climat proche de l'insurrection, surtout dans les régions à forte densité catholique telle que le Léon.

A la suite des lois de 1905 et 1907, les biens paroissiaux de SAINT-DIVY – y compris la maison de Rosarfeunteun – sont confisqués malgré l'opposition des paroissiens et dévolus à la commune malgré l'opposition des édiles municipaux. Le jour de l'inventaire des biens de l'église, le 21 novembre 1906, le commissaire et le sous-inspecteur des domaines, accompagnés de cuirassiers et de gendarmes, sont obligés de forcer la porte de l'église où s'est rassemblée la population. Les mêmes scènes de résistance se répètent dans la plupart des paroisses du Léon et un peu partout en France.

En pratique, la municipalité et la paroisse de SAINT-DIVY semblent avoir décidé d'ignorer les récentes lois et de conserver leurs usages. L'entente est d'autant plus aisée que les mêmes noms se retrouvent au conseil municipal et au conseil de la paroisse... En 1907, le conseil municipal « à l'unanimité laisse à titre gratuit pendant 18 ans ladite maison avec ses dépendances actuelles à Monsieur le desservant [le recteur] Herry à condition pour lui de payer les impôts afférents aux réparations locatives. » De son côté, le recteur n'hésite pas à payer les frais de toiture de l'église bien que celle-ci appartienne désormais à la commune.

En 1912, « le conseil municipal et les membres du bureau d'assistance [...] protestent de toute leur énergie contre la violation des biens de l'église de

SAINT-DIVY. Ils se considèrent comme dépositaires de ces biens dont ils respectent la propriété et s'en constituent les gardiens fidèles jusqu'au moment où il leur sera permis de les rendre à leur légitime destination. » Un bureau de bienfaisance communal est créé pour devenir propriétaire de Rosarfeunteun qui reste néanmoins à la disposition du recteur. Survient la guerre 1914-18 où cléricaux et anticléricaux se serrent les coudes dans les mêmes tranchées. La paix revenue, les tensions religieuses vont s'apaiser.

En 1927, le bureau de bienfaisance de la commune vend le presbytère au recteur de SAINT-DIVY. Le bâtiment nécessite d'importants travaux et la mairie propose à M. Siohan, alors recteur, de l'acheter en l'état et de le restaurer à ses frais. La vente est conclue le 25 février 1928 pour la somme de 15 000 francs, à laquelle s'ajouteront 20 000 francs de réparations. Différents dons et prêts permettent à M. Siohan de recueillir les fonds. Les 26 et 28 mars 1942, le recteur cède la propriété de Rosarfeunteun à l'Association Diocésaine de Quimper et Léon, une structure reconnue par la loi dont l'objet est de subvenir aux frais et à l'entretien du culte.

Après la guerre 39-45, la propriété continue d'évoluer.

Ainsi, en septembre 1949 l'école Sainte-Marie est inaugurée sur le terrain situé au nord du presbytère. De 1952 à 1959, la salle de patronage située dans la cour du presbytère est restaurée et sert notamment de théâtre pour les jeunes. Elle devient ensuite salle de tennis de table de 1977 à 1983 jusqu'à ce que l'association sportive intègre la salle B du Valy-Ledan. On voit même, en 1953, une partie de la salle du patronage servir provisoirement de mairie durant des travaux effectués dans l'ancienne mairie. Dans les années 1990, devenu inutile, ce local sera démoli.

Vers 1960, un terrain de foot est aménagé sur une prairie du presbytère. Ce terrain est ensuite acheté par la commune en décembre 1971 et reste au service de Saint-Divy-Sport-Football jusqu'en 2006.

En 1974 la mairie achète au presbytère une bande de terre bordant le terrain de foot et une partie du jardin. Cet espace est d'abord aménagé en petit parc avec aire de pétanque. En 2008 la municipalité y construit la cantine, la garderie municipale et le local du Club des Genêts.

En 2015-2016, le presbytère a été rénové. L'étage sert d'appartement pour des prêtres du secteur. Au rez-de-chaussée sont aménagés un bureau-accueil paroissial et deux salles de réunion.



Photo aérienne du bourg, prise le 18 août 1966. Le presbytère est au centre, entouré de murs. L'ancien terrain de foot n'est pas encore aménagé. On distingue le local du patronage, aujourd'hui démoli.



Tous unis pour le TELETHON



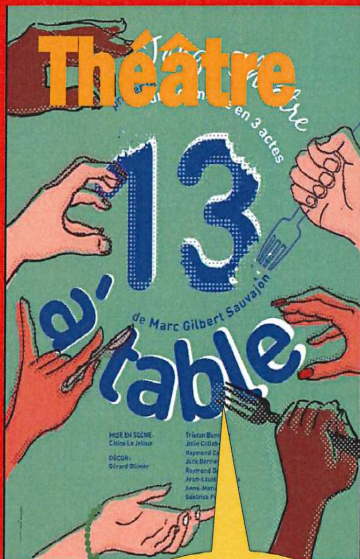
Samedi 9 décembre 2017

Footing - Marche
(5 € avec un goûter)

Libre à partir de 13h30
2 circuits :
4 et 9kms

Vente de livres
Les Amis de la Lecture

BAR
CREPES
SANDWICHS



16 h*

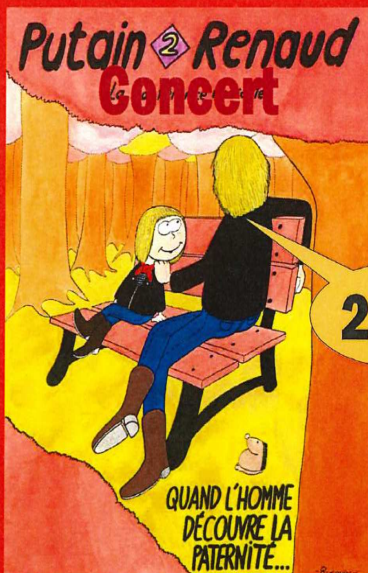
APERITIF (1^{er} verre offert)
avec les GOURLAZOUS



19 h



18 h



22 h*

Son et Lumière



20 h 30*
en salle

Valy Ledan - SAINT-DIVY

* Adulte : 6 € un spectacle et 10 € les 3 spectacles

Etudiant : 2 € sur présentation de la carte d'étudiant - Enfant -12 ans: gratuit

CONTACT : 06.64.34.79.33

Exposition sur le PLUi



La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui, début 2020, couvrira l'ensemble des 22 communes du territoire et dotera la Communauté d'un document d'urbanisme unique.

Le PLUi, une fois entré en vigueur, se substituera ainsi aux documents d'urbanisme existants à l'échelle communale (plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols, carte communale).

Quel projet de développement pour notre territoire demain ?

Le PLUi a été imaginé comme un outil au service de l'aménagement durable et du développement équilibré de l'ensemble du territoire communautaire. Son objectif est de traduire un projet de territoire et des ambitions que portera collectivement le Pays de Landerneau-Daoulas à l'échelle des 20 prochaines années.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est la clef de voûte du PLUi. Expression du projet politique porté par les élus, ce document présente les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. C'est à partir du PADD que seront élaborées les pièces réglementaires (zonage, règlement ...) qui guideront, au quotidien, les projets économiques, d'habitat, de déplacements, de valorisation de l'environnement,...

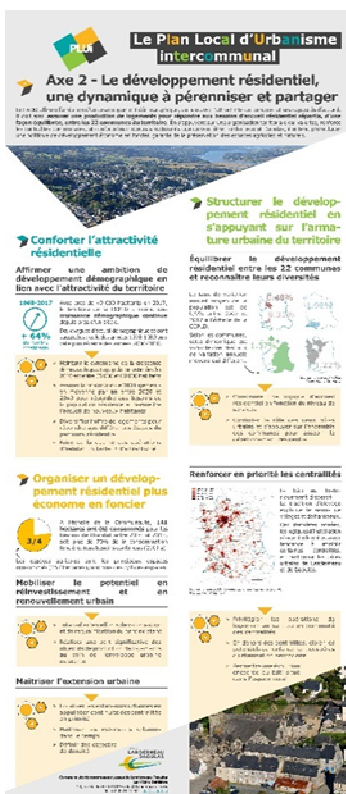
Les orientations choisies par les élus et traduites dans le PADD s'inscrivent néanmoins dans un cadre législatif et réglementaire (loi Littoral, loi Grenelle, loi ALUR, ...) et dans une logique supra-communautaire, aujourd'hui structurée autour de multiples projets d'aménagement portés à différentes échelles, dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest, document pivot pour dessiner notre PLUi.

Les orientations générales du projet de PADD du futur PLUi ont été débattues dans l'ensemble des conseils municipaux (février-mars 2017) et ont été débattues par la suite en Conseil de Communauté (24 mars 2017).

Suite à cette phase de débats et pour poursuivre la démarche de concertation menée depuis 2016 des réunions publiques ont été organisées avant l'été afin d'informer et d'impliquer les habitants du territoire dans l'élaboration de ce document de planification.

Une exposition sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vient compléter le dispositif de concertation. Elle est mise en place sur plusieurs sites de la Communauté :

- dans le hall de la Maison des Services Publics à **Landerneau**, siège de la Communauté de Communes (59, rue de Brest),
- **en mairie de Daoulas**,
- à la salle Pierre Abéguillé à la **Martyre**.



Elle se compose de 6 panneaux :

- 2 rappelant les objectifs, le calendrier du PLUi mais aussi le rôle du PADD et les 3 axes structurants du document ;
- et 4 panneaux exposant les principaux éléments du diagnostic et les orientations générales du PADD construites par les élus du territoire.

Cette exposition est également disponible et consultable dans chaque des mairies de la Communauté sous la forme d'un livret.

L'exposition est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr> (rubriques Actualités et Urbanisme-PLUi).

Elle est l'objet de la Lettre d'Info PLUi n°2 disponible également sur les sites Internet et en mairies très prochainement.

Pour rappel, il vous est possible également de formuler des observations, des questions et des contributions, par courrier ou par courriel, à votre commune qui reste un interlocuteur privilégié mais aussi à la CCPLD :

- par courrier, à l'attention de M. Le Président - Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas - Maison des Services Publics, 59 Rue de Brest, 29800 Landerneau précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courrier ;
- par courriel à l'attention de M. le Président - plui@ccpld.bzh en précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courriel.

Pour en savoir plus sur le projet du PLUi : [http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/plan-](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/)